

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
29 octobre 2020  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-quinzième session**  
Points 35, 40, 86 et 135 de l'ordre du jour

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-quinzième année**

**Conflits prolongés dans la région du Groupe  
GUAM et leurs incidences sur la paix et la sécurité  
internationales et sur le développement**

**La situation dans les territoires occupés  
de l'Azerbaïdjan**

**L'état de droit aux niveaux national et international**

**La responsabilité de protéger et la prévention  
du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage  
ethnique et des crimes contre l'humanité**

**Lettre datée du 27 octobre 2020, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Comme suite à nos précédentes communications concernant le déclenchement des hostilités dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan, conséquence de l'acte d'agression perpétré par l'Arménie le 27 septembre 2020 contre ce dernier, j'ai l'honneur de vous informer de ce qui suit.

En dépit du cessez-le-feu humanitaire conclu le 10 octobre, que les parties se sont de nouveau engagées à respecter les 17 et 25 octobre 2020, et de la réunion des Ministres des affaires étrangères arménien et azerbaïdjanais avec les Coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qui doit se tenir le 29 octobre 2020 à Genève, les forces armées de l'Arménie continuent d'attaquer des villes et villages azerbaïdjanais, situés pour la plupart loin de la zone des combats.

Le 26 octobre 2020, les forces armées d'Arménie ont procédé à des tirs d'artillerie contre les districts azerbaïdjanais d'Aghdam, d'Aghjabadi, de Dachkesan, de Fuzouli, de Gedabey, de Tovouz et de Tartar. À Qaradagli, un village du district d'Aghdam, un établissement d'enseignement secondaire a subi de lourds dégâts. Les districts de Tovouz, Gedabey et Dachkesan ont été bombardés depuis les districts arméniens de Berd, Chambarak et Vardenis.



Le 27 octobre 2020, les forces armées d'Arménie ont intensifié leurs attaques aux missiles et à l'artillerie dans plusieurs directions, y compris par-delà la frontière internationale avec l'Azerbaïdjan.

Le bombardement, avec des lance-roquettes multiples Smerch de calibre 300 mm, de quartiers résidentiels du district azerbaïdjanais de Barda, situé très à l'écart de la zone de conflit, a fait parmi les civils quatre morts, dont un enfant, et 13 blessés graves, parmi lesquels des femmes et des enfants.

Pendant une journée entière, la ville de Tartar et les villages environnants ont également essuyé des tirs d'artillerie lourde qui ont endommagé des biens privés et publics. Une équipe de journalistes d'Euronews qui s'était rendue dans les villages de Talich et de Souqovouchan, dans le district de Tartar, à bord d'un véhicule clairement identifié, a aussi été touchée par un missile antichar pendant l'exercice de ses fonctions.

D'après l'Agence nationale azerbaïdjanaise pour la lutte antimines, qui a mené d'urgence une visite opérationnelle spéciale dans les villes et villages azerbaïdjanais ciblés par des attaques arméniennes, cinq bombes à sous-munitions 9N235, dont l'emploi est interdit par le droit international, ont été trouvées dans les villages de Tap Qaraqoyounlou et de Meshali, dans le district de Goranboy. Les sous-munitions ont été tirées avec des lance-roquettes multiples Smerch de calibre 300 mm.

Depuis le 27 septembre 2020, les attaques directes menées sans discrimination par les forces armées arméniennes ont tué 69 civils, dont des enfants, des femmes et des personnes âgées, et en ont blessé 310, détruisant ou endommageant quelque 2 300 maisons, 90 immeubles d'habitation et plus de 400 autres biens de caractère civil, dont 40 établissements scolaires.

Agissant depuis la reprise des hostilités avec la même barbarie que pendant la phase active du conflit, au début des années 1990, l'Arménie use délibérément de méthodes de guerre atroces contre l'Azerbaïdjan : ainsi cible-t-elle systématiquement les zones densément peuplées, comme le montrent les trois attaques aux lance-roquettes multiples et aux missiles balistiques Scud/Elbrus qui ont visé Ganja, deuxième ville du pays. Au sens du droit international, ces actes constituent des crimes de guerre et engagent la responsabilité de l'Arménie.

Exerçant son droit de légitime défense, l'Azerbaïdjan prend toutes les mesures qui s'imposent pour repousser l'agression et protéger sa population civile. Il ne fait aucun doute que tous les territoires occupés de l'Azerbaïdjan seront débarrassés des assaillants, des terroristes et des criminels, que la composition démographique sera rétablie et la structure et le patrimoine culturels des zones libérées restaurés, et que le droit des plus de 700 000 personnes déplacées de rentrer chez elles en toute sécurité et dans la dignité sera garanti.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 35, 40, 86 et 135 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Yashar Aliyev